



## EXTRAIT DE DELIBERATION PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES

N°49/2022

L'an deux mille vingt deux  
Le Jeudi 6 octobre à 18h

OBJET

Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges*, dûment convoqué, s'est réuni à l'auditorium de l'Arche Bernadette à THAON LES VOSGES (88150), sous la présidence de M. Yannick VILLEMIN

**COMMANDE  
PUBLIQUE**

Mme Lucette MICHEL est nommée secrétaire de séance.

-----  
Marché de gestion  
informatique,  
téléphonie et copieur  
du PETR du Pays  
d'Epinal Cœur des  
Vosges-volet France  
Services

**SONT PRESENTS**

ARNOULD Nicole, BEGEL Jean-Pierre, BERTOCCHI Franck, CHAMPAGNE Patricia, CHOLEY Bertrand, COMBEAU Jean-Michel, COTTEREAU Jacques, DESVERNES Yves, DIDELOT Jean-Claude, DIDIERJEAN Emilie, FOURNIER Michel, GEORGÉ Dominique, GRANDVALLET François, GRASSER Jacques, GUELLAFF Kévin, GUILLAUMEY Jean-Marie, HATIER Maurice, JACQUEL Catherine, JACQUOT Michel, LAPORTE Irène, LAURENT Annick, LEMARQUIS Christine, LEMESLE Christophe, MARQUAIRE Dominique, MARTINET Jean-Luc, MICHEL Lucette, MUNIERE Jean-Luc, PETIT Jean-Paul, RELION Marie-Chantal, ROBIN Patrice, ROUSSEL Alain, SOLTYS Philippe, TANNEUR Céline, THIERY François, THOMAS Dominique, TOUSSAINT Michel, VAGNER Patrick, VILLEMIN Yannick.

**DATE DE  
CONVOCAION**

27/09/2022

**SONT EXCUSES**

ADAM Christian, ALBERTOLI Patrick, BAILLY Pierre, BALDUCCI Dominique, BERTRAND Hervé, CASSAGNE Philippe, COLNÉ Jacques, CREUSILLET Marie-Claire, D'ALGUERRE Sylvie, DELGENINI Elisabeth, DIDELOT Jean-Claude, DREVET Frédéric, FATET Pascale, FRESSE Isabelle, GAILLOT Thierry, GARCIN Daniel, HAMMOUALI Nadia, JOURDAIN Benoît, LABAT Antoine, LASSERONT Elisabeth, LOUIS Claude, MARCOT Véronique, MATHEY Myriam, MENNECIER Henri, MICHEL Jean-Pierre, MONCHIERI Marine, MULLER Stéphanie, NEXON Gilles, PIERRE Gabriel, POIRIER Stéphanie donne pouvoir à Jacques GRASSER, NARDIN Patrick, RETOURNARD Philippe, SAVOY Violette, SIMONIN Stéphane, SYLVESTRE Pierre, VAGNE Daniel, VARIN Gilles,

**NOMBRE DE  
DELEGUES  
EN EXERCICE**

56

**NOMBRE DE  
PRESENTS**

38

**SONT ABSENTS**

ALBERTOLI Patrick, BŒUF Patrick, BOYE Pascal, FERRY Martine, FRANCOIS Gilbert, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, NARDIN Patrick, PIERRILLAS Patrick, SALVADOR Victorio, SAVOY Violette

**NOMBRE DE  
POUVOIRS**

1

**NOMBRE DE  
VOTANTS**

39

**NOMBRE DE  
SUFFRAGES  
EXPRIMES**

39

## RAPPORT DU PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 17/10/2022

Reçu en préfecture le 17/10/2022

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 088-200048726-20221006-DELIB49\_2022-DE

Monsieur le Président s'exprime comme suit :  
Mesdames, Messieurs,

Considérant les résultats de l'audit informatique conduit avec l'appui de la ville d'Epinal concernant la gestion informatique, téléphonique et copieur du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges,

Considérant le cadre de gestion mutualisé du volet informatique, téléphonie et copieur au niveau des services du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges situés au siège de la collectivité et au sein de Centre d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine (CIAP),

Une consultation a été lancée en procédure adaptée concernant la gestion informatique, téléphonie et copieur des sites France Services gérés par le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges pour une durée de deux ans, renouvelable une fois. Elle a été publiée le 22 juillet 2022 avec une date limite de réception des offres fixée au 17 août 2022.

Après achèvement de la consultation, une offre a été déposée et a été analysée au regard des critères de sélection :

- Le prix des prestations : 40% ;
- La qualité technique : 30% ;
- Les délais d'exécution : 20% ;
- L'organisation : 10%

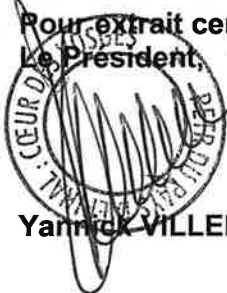
A l'aune du rapport d'analyse des offres, il est proposé aux membres du comité syndical :

- de retenir l'offre de la société CHEOPS pour un montant de 99 916,51 € HT ;
- d'autoriser le Président à signer le marché ;
- de dire que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

## DELIBERATION

**Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,**

- **RETIENNENT l'offre de la société CHEOPS pour un montant de 99 916,51 € HT ;**
- **AUTORISENT le Président à signer le marché ;**
- **DISENT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.**

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
  
Yannick VILLEMIN